

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

28 OCTOBRE 1998

PROJET DE DECRET
CONTENANT LE REGLEMENT DEFINITIF
DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1983(1)

ERRATA

(1) Voir Doc. n° 260 (1997-1998) n° 1.

A la page 5, première ligne, lire « § 3. Fixation de la situation des dépenses », au lieu de « § 3. Fixation des crédits de dépenses ».

A la page 6, à l'article 14, première ligne du tableau, lire « Crédits à annuler », au lieu de « Crédits répartis ».